

Liste des emplacements réservés pour sentiers pédestres, équipements et voirie

Rappel du Code de l'Urbanisme – Article L.151-41

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;

[...] »

Liste des emplacements réservés pour aménagement de voirie et cheminement piéton

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	LONGUEUR/ SUPERFICIE
1	Liaison à créer entre la Moyenne Corniche et la route des Serres - Elargissement à 6 m Parcelles AC359, AC503, AC559, AC676, AD016, AD396, AD397	Commune	≈ 995 m ²
2	Cheminement piéton à créer entre l'Impasse des Garages et la bretelle du Centre - Elargissement à 3 m Parcelles AH081, AH091, AH152, AH361, AH369, AH370, AH490, AH521, AH524	Commune	≈ 1 386 m ²
3	Liaison entre l'Impasse des Garages et la rue des Martyrs - Elargissement à 6 m Parcelles AH092, AH096, AH097, AH098, AH099, AH100, AH126, AH455, AH457, AH494	Commune	≈ 638 m ²
4	Aménagement du rond-point angle avenue Professeur Langevin et avenue de Villaine Parcelle AH282	Commune	≈ 210 m ²
5	Aménagement du carrefour avec le chemin de La Turbie (tourne à gauche Parc de Grima) Parcelles AI 374,394,27,28	Département	≈ 250 m ²
6	Aménagement du carrefour rue Victor Hugo, rue Pierre Curie et avenue des Pins Parcelles AI96 en totalité et A134 en partie	Commune	≈ 718 m ²
7	Réhabilitation de la Crémaillère Parcelles AE032, AH319, AH497 en partie, AK347, AK383, AK425 à AK435, AK438 à AK439, AK450, AK451	Commune	≈ 11 655 m ²

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	LONGUEUR/ SUPERFICIE
8	<p>Elargissement de la route Font Divina - Elargissement à 6 m</p> <p>Parcelles AB198, AB199, AB204, AM001, AM004, AM019, AM021, AM023, AM027 à AM035, AM045, AM073, AM076, AM078, AM085, AM086, AM089, AM096, AM099, AM104, AM124, AM138, AM139, AM193, AM195, AM196, AM197, AM203, AM204, AM211, AM212</p>	Commune	≈ 9 316 m ²
9	<p>Elargissement du boulevard Guynemer - Elargissement à 11,5 m</p> <p>Parcelles AD 105, 104, 106,116, 120, 122, 123, 124, 127, 128, 136, 137, 138, 142, 107, 108, 395, 101, 143, 144, 146, 147, 89, 90, 94, 378, 262, 263 en partie</p> <p>AC 4, 32, 34, 35, 36, 46, 48, 61, 62a, 80,188, 189, 190, 191, 195, 196, 199, 200, 211, 223, 224, 236, 238, 242, 243a, 244a, 247, 248, 250, 251, 252, 265, 266, 267a, 270a, 271, 272, 273, 274a, 275, 276, 277, 278, 314, 318, 328, 331,347, 352, 372, 407, 408, 425, 436, 450, 451a, 510, 512, 513, 563, 564, 578, 579, 599, 612, 621 en partie</p>	Commune	≈ 12 285 m ²
10	<p>Elargissement de la route «les Serres» - Elargissement à 6 m</p> <p>Parcelles AD 395, 105, 4, 32, 414, 48, 5, 6a, 28a, 29, 30, 34, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 77, 87, 103, 110, 115, 254, 280, 283, 290, 338, 339, 349, 354, 375, 376, 380, 383, 387, 389, 413 en partie AC, 292, 293, 363, 365, 366, 369, 371, 372, 374 en partie</p>	Commune	≈ 4 805 m ²
11	<p>Aménagement du rond-point angle de l'avenue de Villaine et la bretelle du Centre</p> <p>Parcelles AH453 en totalité et AH454 en partie</p>	Commune	≈ 113 m ²
12	<p>Aménagement, élargissement et requalification de l'Impasse des Garages - Elargissement à 5 m</p> <p>Parcelles AH103, AH104, AH106, AH107, AH124, AH125, AH383, AH421</p>	Commune	≈ 645 m ²
13	<p>Prolongement du chemin de la Noix - Elargissement à 6 m</p> <p>Parcelles AD 129, 151, 152, 154, 155, 156, 157, 164, 165, 167, 168, 169 en partie AD 160, 256 en totalité et 170 en partie</p>	Commune	≈ 1 723 m ²
14	<p>Création d'une voie de circulation entre le boulevard Guynemer et le boulevard d'Italie à 6 m</p> <p>Parcelles AD143, AD144, AD149</p>	Commune	≈ 645 m ²

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	LONGUEUR/ SUPERFICIE
15	Avenue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord - Tourne à gauche Devens Aménagement rond-point. Parcelles : AE502, 570, 43	Département	≈ 300 m ²
16	Bretelle du Vistaero - Aménagement rond-point Parcelles: AC 16,41,42	Département	≈ 200 m ²
17	Elargissement du chemin de Bordina - Elargissement à 5 m Toutes les parcelles situées le long de la voie.	Commune	≈ 7 184 m ²
18	Elargissement du boulevard du TENAO - Elargissement à 6 mètres Toutes les parcelles situées le long de la voie.	Commune	≈ 2 000 m ²

Liste des emplacements réservés pour réalisation d'équipements publics et d'intérêt général

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	LONGUEUR/ SUPERFICIE
19	Aménagement du square Kraemer Parcelles n°AE366, AE367 et AE616 en partie Parcelles n°AE617 en totalité	Commune	≈ 503 m ²
20	Création de parkings souterrains et liaisons souterraines piétonnes avec restitution du stade de football en surface Parcelle AI195 en partie	Commune	≈ 6 142 m ²
21	Création d'une école <i>[les étages de la construction non occupés par l'école pourront être destinés à d'autres occupations (logements ou autres)].</i> Parcelle AI286	Commune	≈ 1 704 m ²
22	Extension de l'école Paul Doumer Parcelle AI139	Commune	≈ 388 m ²
23	Parking souterrain à créer Parcelle AH107	Commune	≈ 625 m ²
24	Centre technique municipal et parking Parcelle AH478 en partie	Commune	≈ 1 740 m ²
25	Aménagement d'une place et d'un jardin publics Parcelle AD177	Commune	≈ 1 778 m ²
26	Parking en ouvrage à créer Parcelles AD174 et 175	Commune	≈ 1 539 m ²
27	Création d'un parc de stationnement public enterré et d'un parc paysager. Parcelles n°AD120, AD121, AD122, AD123, AD124, AD125, AD126 ,AD127 et AD128 Parcelles n°AD372, AD373 en partie	Commune	≈ 3 449 m ²
28	Extension de la mairie annexe des Moneghetti Parcelles n°AI0263	Commune	≈ 164 m ²